

# ATTESTATION

L'exportation de certains articles est interdite en France et toute fraude peut faire l'objet de poursuites.

Marchandises interdites par la convention de Washington :

- Ivoires
- Œufs d'autruche
- Carapaces de tortue
- Coraux et coquillages
- Animaux empaillés
- Peaux de félins, etc...

Par ailleurs sont interdits :

- Armes
- Drogues et Stupéfiants
- Contrefaçons
- Cigarettes et Alcools

J'atteste par la présente que mes bagages ne contiennent pas d'articles cités ci-dessus.

Nom :

Fait à :

Le :

Signature